
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXVIII

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME SESSION DE LA DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXVIII



L'HONORABLE M. HENRY-GEORGE CARROLL
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT

1934

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

H.-G. CARROLL

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le NEUF JANVIER prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-trois, et de Notre règne le vingt-quatrième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

MARDI LE 9 JANVIER 1934

LE mardi neuvième jour de janvier, dans la vingt-quatrième année du règne de Notre Souverain Seigneur George V, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la troisième session de la dix-huitième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Grothé,

Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Power,
Roberge,
Roy,
Simard.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette

Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

L'année qui vient de finir appartient encore à la période de dépression qui s'est appesantie sur le monde entier. Je suis cependant heureux de voir poindre une aurore nouvelle. La confiance renaît, le commerce et l'industrie sont plus actifs, nos banques ont conservé toute leur stabilité, le chômage diminue en plusieurs endroits, et l'on comprend mieux que le travail et l'économie, tant pour les gouvernements que pour les familles et les individus, sont encore les meilleurs et peut-être les seuls facteurs décisifs du retour à la prospérité. La convalescence sera longue, mais elle est commencée.

Notre province fut rudement atteinte, pas au même degré peut-être que les provinces sœurs, mais sa vie économique, dans tous les domaines, a été affectée; et, si de louables initiatives ont dû être ajournées, moins à cause de la nécessité d'économiser que par suite de la diminution considérable des revenus, elles sont encore au premier plan du programme d'action et de progrès que des jours meilleurs nous permettront d'exécuter dans toute son étendue.

Beaucoup de gouvernements ont voulu compenser par de nouvelles taxes la décroissance de leurs revenus. Le gouvernement de Québec a cru que le fardeau dont les contribuables sont chargés est suffisamment lourd sans qu'on l'augmente encore, et il a préféré accuser courageusement un déficit pour l'exercice expiré que d'ajouter aux impôts, estimant que les générations futures qui profiteront de nos progrès devront assumer leur part des sacrifices de l'heure présente.

J'ignore ce que l'année nouvelle nous réserve; quoi qu'il en soit, cependant, le gouvernement se refuse de recourir à l'imposition de tous nouveaux impôts.

Malgré la crise économique, des progrès notables ont cependant été réalisés dans la Province.

Le retour à la terre est certainement le meilleur remède au chômage. L'habitude des secours directs détruit tout esprit d'initiative et répugne de plus à la fierté du travailleur canadien. Ce mouvement vers la terre a pris beaucoup d'ampleur, car 3,500 familles, soit au moins 17,000 personnes, sont devenues des colons. L'année courante a même vu s'accroître l'exode des villes vers les campagnes.

Notre industrie minière a bénéficié d'une activité sans précédent, grâce à la diminution de la royauté exigible et à la construction de chemins qui ont rendu facile aux mineurs l'accès des mines.

En dépit de la dépression, le gouvernement a cru qu'il fallait maintenir en bon état les chemins construits pendant les jours de prospérité, afin de conserver ce précieux capital; il a cru aussi qu'il était nécessaire de rendre ces voies attrayantes aux touristes et agréables à nos gens. Durant l'année écoulée, 157 milles de chemins ont été construits; 260 sont en préparation.

Nous avons généreusement contribué à l'avancement de l'agriculture, et le rendement de la récolte a été supérieur à celui de l'année antérieure.

Les octrois aux écoles, tant supérieures que primaires, n'ont pas été réduits; et, si les revenus de l'Assistance publique sont moindres, la caisse de ce service a été remplie à même les fonds généraux de la province. De ce seul chef, nos institutions de bienfaisance ont reçu au delà de \$5,000,000.

Mais de nouveaux problèmes vont surgir, au cours de cette période de reconstruction économique.

Législation sociale et ouvrière, aide à la colonisation et à l'agriculture, développement de nos richesses naturelles, instruction publique, hygiène, mines et pêcheries, voilà autant de questions que vous aurez à étudier.

Le gouvernement vous soumettra des projets de lois permettant aux municipalités, dans leurs territoires respectifs, de municipaliser les systèmes d'énergie électrique, si tel est le désir des contribuables.

Il vous demandera également de l'autoriser à créer et à maintenir des fermes où les malheureux, au sortir de la prison, au lieu d'être déversés sans moyens de subsistance dans les grandes villes où ils n'ont souvent pour toute ressource que de retomber dans le crime, pourront refaire leur vie et reprendre une place honorable dans la société.

Le gouvernement vous présentera en outre un projet de loi pour contrôler le prix du lait, de manière à rendre l'industrie laitière plus rémunératrice pour le cultivateur, mais sans ajouter aux charges du consommateur. Cette loi assurera également la pureté des produits laitiers.

Enfin, vous devrez étudier une loi des assurances qui, je l'espère, mettra fin au conflit entre le Dominion et les Provinces.

Diverses autres mesures d'un intérêt général vous seront aussi soumises. Je les mentionne succinctement:

La protection des bûcherons dans la forêt; le contrôle des taux électriques; le contrôle du transport par camions; la refonte de nos lois de police, afin de procurer à notre Sûreté provinciale l'avantage d'une direction unique; la permanence des droits de coupe de bois accordés aux concessionnaires qui se seront conformés aux exigences de leurs permis; l'extension juridique de la convention collective du travail, système hautement réclamé par nos unions ouvrières.

L'étude de ces projets de lois demandera de votre part tout le travail et tout le soin que, je le sais, vous voudrez leur donner. Ces lois sont impor-

tantes et contribueront au progrès de la Province, au retour à une vie économique plus stable et au bonheur de notre population.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires pour le prochain exercice. Les comptes publics du dernier exercice vous seront soumis.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je prie la Divine Providence de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté le Roi.

L'honorable M. *Bryson* présente un bill (A) concernant l'agriculture. Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable orateur rapporte le discours que l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quant elle le jugera nécessaire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 10 JANVIER 1934.

(Séance à 2 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

| | |
|-------------------|--------------------|
| <i>Bryson,</i> | <i>Kelly,</i> |
| <i>Bullock,</i> | <i>Lemieux,</i> |
| <i>Carrel,</i> | <i>Létourneau,</i> |
| <i>Champagne,</i> | <i>Marchand,</i> |
| <i>Chapais,</i> | <i>Martin,</i> |
| <i>Choquette,</i> | <i>Power,</i> |
| <i>Daniel,</i> | <i>Roberge,</i> |
| <i>Garneau,</i> | <i>Roy,</i> |
| <i>Grothé,</i> | <i>Simard.</i> |

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Simard* :

N° 1—De la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Par l'honorable M. *Garneau* :

N° 2—De la cité de Hull.

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 3—De la ville de Saint-Jérôme.

Par l'honorable M. *Choquette* :

N° 4—De la cité de Saint-Hyacinthe.

Par l'honorable M. *Kelly* :

N° 5—D'Andrew Dawes Porteous.

Par l'honorable M. *Roy* :

N° 6—Des R.R. PP. Oblats de l'Immaculée Conception de Marie.

Par l'honorable M. *Bullock* :

N° 7—De la Church Society of the Diocese of Quebec;

N° 8—De l'International Advent Christian Conference;

N° 9—De la Montreal Protestant House of Industry & Refuge.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 10—De J.-O. Mathieu et J.-C. Lamothe.

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 11—Du Collège de S.-Anne-de-la-Pocatière;

N° 12—De l'École Supérieure d'Agriculture de S.-Anne.

L'honorable M. *Martin* donne un avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi, 30 janvier courant, à 3 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Lemieux, Roy et Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Ouellet, Roberge, Roy et Scott* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Choquette, Daniel, Girouard, Grothé, Lemieux, Létourneau, Ouellet et Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelly, Power et Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Du Tremblay, Garneau, Kelly, Nicol et Scott*.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront renvoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Power, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin et fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Power, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Power, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Lemieux*, secondé par l'honorable M. *Kelly*, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur:

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec,

réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, secondé par l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi.

Ledit message est lu comme su it:

H.-G. CARROLL.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits status.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 9 janvier 1934.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 30 JANVIER 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

| | |
|-------------------|--------------------|
| <i>Bryson,</i> | <i>Létourneau,</i> |
| <i>Champagne,</i> | <i>Marchand,</i> |
| <i>Choquette,</i> | <i>Martin,</i> |
| <i>Garneau,</i> | <i>Roberge,</i> |
| <i>Grothé,</i> | <i>Roy,</i> |
| <i>Kelly,</i> | <i>Scott,</i> |
| <i>Lemieux,</i> | <i>Thériault.</i> |

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 13—De L.-J.-B. Gaudry dit Bourbonnière;

N° 14—De dame M.-Anne Gendron et autres.

Par l'honorable M. *Roy* :

N° 15—de la cité de Grand'Mère.

Par l'honorable M. *Kelly* :

N° 16—De l'Œuvre et Fabrique de l'Ascension de Westmount;

N° 17—De Thomas-Joseph McNally;

N° 18—De la Montreal Cottons Limited;

N° 19—De la ville de Hampstead.

Par l'honorable M. *Martin* :

N° 20—De l'Association professionnelle des coiffeurs pour dames de la province de Québec;

N° 21—De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 22—De dame Marguerite Pratt et autres;

N° 23—De dame M.-H.-Eugénie Starnes et autres;

N° 24—De Marcel Poulin.

Par l'honorable M. *Thériault* :

N° 25—De David-L.-H. Forbes et autres;

N° 26—De J.-F. Susta.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 27—De Prosper St-Aubin et autres;

N° 28—De la cité de Verdun.

Par l'honorable M. *Lemieux* :

N° 29—Des commissaires d'écoles de N.-D.-Auxiliatrice;

N° 30—De dame Olda Mont-Briant et autres;

N° 31—De la cité de Montréal;

N° 32—De The Better Business Bureau of Montreal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 1—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de faire un emprunt;

N° 2—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte;

N° 3—De la ville de Saint-Jérôme, demandant des amendements à sa charte;

N° 4—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant des amendements à sa charte et certains pouvoirs;

N° 5—D'Andrew Dawes Porteous, demandant que son nom soit changé en celui d'Andrew Dawes;

N° 6—Des RR. PP. Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, demandant des amendements à leur charte;

N° 7—De la Church Society of the Diocese of Quebec, demandant des amendements à sa charte;

N° 9—De la Montreal Protestant House of Industry and Refuge, demandant des amendements à sa charte;

N° 10—De J.-O. Mathieu et J.-C. Lamothe, demandant l'adoption d'une loi concernant la charte de la cité de Montréal;

N° 11—Du Collège de S.-Anne-de-la-Pocatière, demandant la refonte de sa charte;

N° 12—De l'École Supérieure d'Agriculture de S.-Anne-de-la-Pocatière, demandant d'être constituée en corporation.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 8—De l'International Advent Christian Conference, demandant l'extension de ses pouvoirs.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ladite pétition soit renvoyée à la commission des règlements afin de considérer les irrégularités.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 11 h. du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2) intitulé: "Loi modifiant les Lois concernant les compagnies de télégraphe et de téléphone", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi concernant certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques concernant les heures de fermeture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9) intitulé: "Loi modifiant la Code civil et le Code de procédure civile concernant les jours fériés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la

perception des taxes scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés historiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 11 janvier 1934.

Résolu que les honorables MM. *Taschereau, Mercier, Perrault, Dillon et Francœur, MM. Bédard, Beïque, Côté, (Bonaventure), Duffy, Fisher, Fortier, Gabias, Gault, Gauthier, Guertin, McDonald, Paquet et Rochette* soient nommés membres de la commission de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans la commission mixte des deux Chambres qui est chargée d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus;

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 11 janvier 1934.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former une commission mixte qui s'occupe

des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Taschereau, Perrault et David*, MM. *Bergeron, Cohen, Duplessis, Elie, McDonald, Plante, Saurette et Smart* représenteront cette Chambre dans la dite commission mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former une commission mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé, et que la commission nommée pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session est composée des honorables MM. *Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Roberge, Roy et Scott* soit chargée d'agir au nom de cette Chambre dans ladite commission mixte.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'honorable M. *Bryson* dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1932;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1932.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 31 JANVIER 1934.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Choquette,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 33—De la ville de Montréal-Est.

Par l'honorable M. *Scott* :

N° 34—Du Trafalgar Institute.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 13—De J.-B. Gaudry dit Bourbonnière, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de L.-J. Gaudry dit Bourbonnière;

N° 14—De dame M.-Anne Gendron et autres, demandant d'être constituées en corporation, sous le nom de "l'Institut des Sœurs de N.-D. de Mont-Laurier";

N° 15—De la cité de Grand'Mère, demandant des amendements à sa charte;

N° 16—De l'Œuvre et Fabrique de l'Ascension, de Westmount, demandant une loi constituant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur, Westmount";

N° 17—De Thomas Joseph McNally, demandant d'être admis à l'exercice de l'art dentaire, après examen;

N° 18—De la Montreal Cottons Limited, demandant des amendements à la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield;

N° 19—De la ville de Hampstead, demandant des amendements à sa charte;

N° 20—De l'Association professionnelle des Coiffeurs pour dames de la Prov. de Québec, demandant la confirmation de son existence comme corporation et l'octroi de certains pouvoirs;

N° 21—De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 22—De dame Marguerite Pratt et autre, d'Emilie-M. Pratt et autre, de G.-Ed.-J.-H. Pratt, de J.-C.-Emile Bourdon et autre, d'Évelina-P. Laviolette et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu John Pratt;

N° 23—De dame M.-H.-Eugénie Starnes et autres, demandant la validation de certains actes concernant la substitution de feu M.-J.-A. Larocque;

N° 24—De Marcel Poulin, demandant d'être admis à l'étude du droit, sans examen;

N° 25—De David L. H. Forbes et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville de Lamaque;

N° 26—De J.-F. Susta, demandant que son nom soit changé en celui de Charles-Jalmor-Frédéric Anderson;

N° 27—De Prosper St-Aubin et autres, demandant des amendements à la charte de la ville de Mont-Royal;

N° 28—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 29—Des Commissaires d'écoles de N.-D.-Auxiliatrice, comté de S.-Jean, demandant la limitation de son territoire;

N° 30—De dame Olda Mont-Briant et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu dame Fortunée Blanchard;

N° 31—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De The Better Business Bureau of Montreal, demandant d'être constitué en corporation.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son premier rapport

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS,

Ce 31 janvier 1934.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:—

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 1—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de faire un emprunt;

N° 2—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte;

N° 3—De la ville de Saint-Jérôme, demandant des amendements à sa charte;

N° 5—D'Andrew Dawes Porteous, demandant que son nom soit changé en celui d'Andrew Dawes;

N° 6—Des RR. PP. Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, demandant des amendements à leur charte;

N° 7—De la Church Society of the Diocese of Quebec, demandant des amendements à sa charte;

N° 10—De J.-O. Mathieu et J.-C. Lamothe, demandant l'adoption d'une loi concernant la charte de la cité de Montréal;

N° 11—Du Collège de S.-Anne-de-la-Pocatière, demandant la refonte de sa charte;

N° 12—De l'École Supérieure d'Agriculture de S.-Anne-de-la-Pocatière, demandant d'être constituée en corporation.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 31 janvier 1934.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Kelly* a été nommé président de cette commission,

et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN HALL KELLY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 31 janvier 1934.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, à l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 31 janvier 1934.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen

des comptes de cette Chambre pendant la présente session à l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Du Tremblay* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Roberge*, présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonne qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 31 janvier 1934.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission.
Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-E. ROBERGE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 31 janvier 1934.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Nicol* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis,

JACOB NICOL,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 7 février prochain, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 2) intitulé: "Loi modifiant les Lois concernant les compagnies de télégraphe et de téléphone",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé: "Loi concernant certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques concernant les heures de fermeture",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile concernant les jours fériés",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés historiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 7 FÉVRIER 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 35—de MM. les abbés Alfred Boulet et autres.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 36—De l'Union des municipalités de la Prov. de Québec.

Par l'honorable M. *Lemieux* :

N° 37—Des Sisters of Service of Canada.

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 38.—De l'Hôpital Notre-Dame;

N° 39—d'Aimé Geoffrion et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 33—De la ville de Montréal-Est, demandant une refonte de sa charte;

N° 34—Du Trafalgar Institute, demandant que son nom soit changé en celui de "Trafalgar School for Girls".

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des huissiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés relativement à leur indemnité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16) intitulé: "Loi concernant la contribution du gouvernement pour assurer le succès des fêtes du troisième centenaire de la fondation de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: "Loi concernant les concours physiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79) intitulé: "Loi étendant les pouvoirs de la *International Advent Christian Conference*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (N° 89) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: "Loi concernant *The Church Society of the Diocese of Quebec*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Marcel Poulin, des cité et district de Montréal, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

L'honorable M. *Martin* propose—

Qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée, durant ces quatre dernier mois, entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral relativement aux mesures à prendre pour remédier plus efficacement au chômage.

L'honorable M. *Kelly* seconde la motion.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est Résolue affirmativement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 2), intitulé:

“Loi modifiant les Lois concernant les compagnies de télégraphe et de téléphone”,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 3), intitulé: “Loi concernant certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé”,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 9), intitulé: “Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile concernant les jours fériés”,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 23), intitulé: “Loi modifiant la Loi des sociétés historiques”,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 8 FÉVRIER 1934.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

| | |
|---------------------|--------------------|
| <i>Bryson,</i> | <i>Lemieux,</i> |
| <i>Carrel,</i> | <i>Létourneau,</i> |
| <i>Champagne,</i> | <i>Martin,</i> |
| <i>Chapais,</i> | <i>Roberge,</i> |
| <i>Choquette,</i> | <i>Roy,</i> |
| <i>Du Tremblay,</i> | <i>Scott,</i> |
| <i>Garneau,</i> | <i>Simard,</i> |
| <i>Grothé,</i> | <i>Thériault.</i> |
| <i>Kelly,</i> | |

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 35—De MM. les abbés Alfred Boulet et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "l'Orphelinat Agricole de S.-Ferdinand d'Halifax";

N° 36—De l'Union des Municipalités de la Prov. de Québec, demandant la création d'un fonds de réserve insaisissable et inaliénable;

N° 37—Des Sisters of Service of Canada, demandant un amendement au bill de la cité de Montréal à l'effet de changer l'article 362 b de sa charte;

N° 38—De l'Hôpital Notre-Dame, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—D'Aimé Geoffrion et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles-C. Grant, baron de Longueuil.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 8 février 1934.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 4—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant des amendements à sa charte et certains pouvoirs;

N° 9—De la Montreal Protestant House of Industry and Refuge, demandant des amendements à sa charte;

N° 13—De J.-B. Gaudry dit Bourbonnière, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de L.-J. Gaudry dit Bourbonnière;

N° 15—De la cité de Grand'Mère, demandant des amendements à sa charte;

N° 16—De l'Œuvre et Fabrique de l'Ascension, de Westmount, demandant une loi constituant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur, Westmount";

N° 17—De Thomas Joseph McNally, demandant d'être admis à l'exercice de l'art dentaire, après examen;

N° 18—De la Montreal Cottons Limited, demandant des amendements à la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield;

N° 21—De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 22—De dame Marguerite Pratt et autre, d'Émile-M. Pratt et autre, de G.-Ed.-J.-H. Pratt, de J.-C. Émile Bourdon et autre, d'Évelina-P. Laviolette et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu John Pratt;

N° 23—De dame M.-H.-Eugénie Starnes et autres, demandant la validation de certains actes concernant la substitution de feu M.-J.-A. Larocque;

N° 24—De Marcel Poulin, demandant d'être admis à l'étude du droit, sans examen;

N° 25—De David L. H. Forbes et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville de Lamaque;

N° 26—De J.-F. Susta, demandant que son nom soit changé en celui de Charles-Jalmor-Frédéric Anderson;

N° 27—De Prosper St-Aubin et autres, demandant des amendements à la charte de la ville de Mont-Royal;

N° 28—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 29—Des Commissaires d'écoles de N.-D.-Auxiliatrice, comté de S.-Jean, demandant la limitation de son territoire;

N° 30—De dame Oida Mont-Briant et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu dame Fortunée Blanchard;

N° 31—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De The Better Business Bureau of Montreal, demandant d'être constitué en corporation;

N° 33—De la ville de Montréal-Est, demandant une refonte de sa charte.

La requête suivante:

N° 8—De l'International Advent Christian Conference, demandant l'extension de ses pouvoirs,—

renvoyée pour irrégularité, a dûment été régularisée et votre commission recommande qu'elle soit lue et reçue.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président:

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

La petition suivante, mention au susdit rapport, est lue et reçue:

N° 8—De l'International Advent Christian Conference, demandant l'extension de ses pouvoirs.

L'honorable M. *Du Tremblay*, présente le deuxième rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 8 février 1934.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'une sous-commission composée des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Du Tremblay* et

Scott, a été nommée pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 30 janvier 1934 et pour en faire rapport à la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

P.-R. DU TREMBLAY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au mardi 13 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 21) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception
des taxes scolaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des huissiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture
à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 16) intitulé:
"Loi concernant la contribution du gouvernement pour assurer le succès
des fêtes du troisième centenaire de la fondation de la cité des Trois-
Rivières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé:
"Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew
Dawes",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89) intitulé:
"Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96) intitulé:
"Loi concernant *The Church Society of the Diocese of Quebec*",

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé:
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Marcel
Poulin, des cité et district de Montréal, à l'étude de la profession d'avocat,
sans examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le document suivant:

Rapport n° 21 du bibliothécaire de la Législature de Québec, jan-
vier à décembre 1933.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 13 FÉVRIER 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 13 février 1934.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes; a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 8—De l'International Advent Christian Conference, demandant l'extension de ses pouvoirs;

N° 19—De la ville de Hampstead, demandant des amendements à sa charte;

N° 20—De l'Association professionnelle des Coiffeurs pour dames de la Prov. de Québec, demandant la confirmation de son existence comme corporation et l'octroi de certains pouvoirs;

N° 34—Du Trafalgar Institute, demandant que son nom soit changé en celui de "Trafalgar School for Girls";

N° 35—De MM. les abbés Alfred Boulet et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "l'Orphelinat Agricole de S.-Ferdinand d'Halifax";

N° 36—De l'Union des Municipalités de la Prov. de Québec, demandant la création d'un fonds de réserve insaisissable et inaliénable;

N° 37—Des Sisters of Service of Canada, demandant un amendement au bill de la cité de Montréal à l'effet de changer l'article 362 b de sa charte;

N° 38—De l'Hôpital Notre-Dame, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—D'Aimé Geoffrion et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles-C. Grant, baron de Longueuil.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les incendies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35) intitulé: "Loi concernant le pont de la baie de Gaspé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75) intitulé: "Loi permettant à Jalmor Frederick Susta, de changer son nom en celui de Charles Jalmor Frederick Anderson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Thomas Joseph McNally au nombre de ses membres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82) intitulé: "Loi refondant la charte de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83) intitulé: "Loi constituant en corporation l'École d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi validant certains actes concernant la substitution de feu Marie-Joseph-Armand-Auguste Larocque", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi constituant en corporation "L'Orphelinat agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement aux bicycles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 7), intitulé "Loi modifiant la Loi des huissiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 16), intitulé: "Loi concernant la contribution du gouvernement pour assurer le succès des fêtes du troisième centenaire de la fondation de la cité des Trois-Rivières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés relativement à leur indemnité",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé:
"Loi concernant les concours physiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa prise en considération en comité plénier à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79) intitulé:
"Loi étendant les pouvoirs de la *International Advent Christian Conference*",

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 14 FÉVRIER 1934.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Kelly,

Lemieux
Marchand,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: "Loi étendant les pouvoirs de la *International Advent Christian Conference*" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question . Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 87) intitulé: "Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra et sous le titre de "Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Porteous Dawes".

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé ne soit pas lu maintenant, mais soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 96) intitulé: "Loi concernant *The Church Society of the Diocese of Quebec*" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 101) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Marcel Poulin, des cité et district de Montréal, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 20 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n°5), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques concernant les heures de fermeture",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés relativement à leur indemnité",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (n° 29), intitulé: "Loi concernant les concours physiques",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les incendies",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75) intitulé: "Loi permettant à Jalmor Frederick Susta, de changer son nom en celui de Charles Jalmor Frederick Anderson",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Thomas Joseph McNally au nombre de ses membres"

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82) intitulé: "Loi refondant la charte de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 83) intitulé: "Loi constituant en corporation l'École Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé:
"Loi validant certains actes concernant la substitution de feu Marie-Joseph-Armand-Auguste Larocque",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 105) intitulé:
"Loi constituant en corporation "L'Orphelinat agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 160) intitulé:
"Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement aux bicycles",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 20 FÉVRIER 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Thériault*:

N° 40—De J.-H. Desrochers.

Par l'honorable M. *Daniel*:

N° 41—Des curé et marguilliers de N.-D.-de-Lourdes.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29), intitulé: "Loi concernant les concours physiques", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption relativement à l'inscription du jugement d'adoption au registre de l'état civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Charles Colmore Grant, baron de Longueuil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109)

intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110) intitulé: "Loi concernant le testament de Louis-Jules Gaudry dit Bourbonnière", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Mont-Laurier", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114) intitulé: "Loi changeant le nom de *The Trafalgar Institute*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 87) intitulé: "Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à la commission des bills privés pour reconsidération.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé:

“Loi concernant le pont de la baie de Gaspé”,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 21 FÉVRIER 1934.

(Séance à midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

| | |
|---------------------|--------------------|
| <i>Bryson,</i> | <i>Létourneau,</i> |
| <i>Carrel,</i> | <i>Marchand,</i> |
| <i>Champagne,</i> | <i>Martin,</i> |
| <i>Choquette,</i> | <i>Ouellet,</i> |
| <i>Daniel,</i> | <i>Power,</i> |
| <i>Du Tremblay,</i> | <i>Roberge,</i> |
| <i>Garneau,</i> | <i>Roy,</i> |
| <i>Grothé,</i> | <i>Scott,</i> |
| <i>Kelly,</i> | <i>Simard,</i> |
| <i>Lemieux,</i> | <i>Thériault.</i> |

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 40—De J.-H. Desrochers, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame M.-Blanche Rolland, son épouse;

N° 41—Des curé et marguilliers de N.-D.-de-Lourdes, demandant l'adoption d'une loi concernant un emprunt.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: "Loi permettant à Jalmor Frederick Susta, de changer son nom en celui de Charles Jalmor Frederick Anderson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Thomas-Joseph

McNally au nombre de ses membres", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: "Loi refondant la charte de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 83) intitulé: "Loi constituant en corporation l'École Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé: "Loi validant certains actes concernant la substitution de feu Marie-Joseph-Armand-Auguste Larocque", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter

à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été de nouveau renvoyé le bill (n° 87) intitulé : "Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 105) intitulé : "Loi constituant en corporation "L'Orphelinat agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 27 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 35), intitulé: "Loi concernant le pont de la baie de Gaspé",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de-Valleyfield",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal",
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94) intitulé:
 "Loi concernant la succession de feu Charles Colmore Grant, baron de
 Longueuil",
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead",
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110) intitulé:
 "Loi concernant le testament de Louis-Jules Gaudry dit Bourbonnière",
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114) intitulé:
 "Loi changeant le nom de *The Trafalgar Institute*",
 Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 27 FÉVRIER 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Daniël,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85), intitulé: "Loi validant certains actes concernant la substitution de feu Marie-Joseph-Armand-Auguste Larocque", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87), intitulé: "Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences en ce qui regarde les lieux d'amusements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34)

intitulé: "Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec 1933, (dispositions temporaires), pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106) intitulé: "Loi concernant les coiffeurs pour dames de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: "Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur de Westmount", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi refondant la charte de la ville de Montréal-est", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 168) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la vente en bloc de certains immeubles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur le motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 1150 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption relativement à l'inscription du jugement d'adoption au registre de l'état civil",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 28 FÉVRIER 1934.

(Séance à midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs :

*Bryson,
Champagne,
Choquette,
Dnaiel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,*

*Létourneau,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS,

CE 28 février 1934.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 14—De dame M.-Anne Gendron et autres, demandant d'être constituées en corporation, sous le nom de "l'Institut des Sœurs de N.-D. de Mont-Laurier";

N° 41—Des curé et marguilliers de N.-D.-de-Lourdes, demandant l'adoption d'une loi concernant un emprunt.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sallaberry-de-Valleyfield", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Charles Colmore Grant, baron de Longueuil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement:

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 110) intitulé: "Loi concernant le testament de Louis-Jules Gaudry dit Bourbonnière", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 114) intitulé: "Loi changeant le nom de *The Trafalgar Institute*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 6 mars prochain, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Mont-Laurier",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80) intitulé:

“Loi modifiant la charte de la cité de Hull”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90) intitulé:

“Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal”,

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé:

“Loi modifiant la charte de la cité de Verdun”,

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106) intitulé:

“Loi concernant les coiffeurs pour dames de la province de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107) intitulé:

“Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de “Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur de Westmount””,

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113) intitulé:
"Loi refondant la charte de la ville de Montréal-est",

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 168) intitulé:
"Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la vente en bloc
de certains immeubles",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 171) intitulé:
"Loi modifiant l'article 1150 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 6 MARS 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,

Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Roberge,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 2 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé: "Loi concernant le testament de Louis-Jules Gaudry dit Bourbonnière", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 15)
intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline", pour lequel elle demande
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31)
intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec", pour
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45)
intitulé: "Loi modifiant la Loi des poseurs de tuyauterie", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48)
intitulé: "Loi relative à l'approbation des subdivisions de terrains par les
autorités municipales en ce qui concerne les rues et ruelles", pour lequel
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52)
intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la
signature de certains jugements", pour lequel elle demande l'agrément de
cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé: "Loi concernant le rachat des obligations de la Province pour lesquelles aucun fonds d'amortissement n'a été établi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: "Loi concernant la ville de Black Lake." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: "Loi concernant la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98) intitulé: "Loi concernant la succession de feu dame Fortunate Blanchard", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112) intitulé: "Loi concernant la paroisse de Notre-Dame de Lourdes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 163) intitulé: "Loi modifiant l'article 123 de la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 172) intitulé: "Loi concernant la validation d'un règlement de la cité de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 177) intitulé: "Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Ours, dans le district électoral de Richelieu, et les annexant à la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences en ce qui regarde les lieux d'amusements",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu un deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lue une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34) intitulé: "Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933, (dispositions temporaires)",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 7 MARS 1934.

(Séance à 2 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 42—De Gustave Hardy.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 43—De la ville de Laval-des-Rapides.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 90) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 111) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Mont-Laurier", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 113) intitulé: "Loi refondant la charte de la ville de Montréal-est", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 13 mars courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences en ce qui regarde les lieux d'amusements",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des poseurs de tuyauterie",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48) intitulé:
"Loi relative à l'approbation des subdivisions de terrains par les autorités municipales en ce qui concerne les rues et ruelles",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la signature de certains jugements",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 54) intitulé: "Loi concernant le rachat des obligations de la Province pour lesquelles aucun fonds d'amortissement n'a été établi",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66) intitulé: "Loi concernant la ville de Black Lake",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des législations.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88) intitulé: "Loi concernant la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé: "Loi concernant la succession de feu dame Fortunate Blanchard",

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 112) intitulé:
 "Loi concernant la paroisse de Notre-Dame de Lourdes",
 Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 163) intitulé:
 "Loi modifiant l'article 123 de la Loi des cités et villes",
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 172) intitulé:
 "Loi concernant la validation d'un règlement de la cité de Sherbrooke",
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 177) intitulé:
 "Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Ours, dans le district électoral de Richelieu, et les annexant à la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement",
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable M. H.-G. Carroll, lieute-

nant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 64— 2 Loi modifiant les lois concernant les compagnies de télégraphe et de téléphone.
- 72— 3 Loi concernant certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé.
- 11— 4 Loi modifiant la Loi des licences en ce qui regarde les lieux d'amusements.
- 18— 5 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques concernant les heures de fermeture.
- 46— 7 Loi modifiant la Loi des huissiers.
- 74— 9 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile concernant les jours fériés.
- 45— 12 Loi modifiant la Loi des jurés relativement à leur indemnité.
- 16— 15 Loi modifiant la Loi de la gazoline.
- 5— 16 Loi concernant la contribution du gouvernement pour assurer le succès des fêtes du troisième centenaire de la fondation de la cité des Trois-Rivières.
- 40— 21 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes scolaires.
- 68— 23 Loi modifiant la Loi des sociétés historiques.
- 54— 26 Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
- 53— 27 Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les incendies.
- 48— 29 Loi concernant les concours physiques.
- 66— 34 Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933, (dispositions temporaires).
- 3— 35 Loi concernant le pont de la baie de Gaspé.
- 60— 36 Loi modifiant la Loi de l'adoption relativement à l'inscription du jugement d'adoption au registre de l'état civil.
- 70— 48 Loi relative à l'approbation des subdivisions de terrains par les autorités municipales en ce qui concerne les rues et ruelles.
- 2— 54 Loi concernant le rachat des obligations de la province pour lesquelles aucun fonds d'amortissement n'a été établi.
- 138— 75 Loi permettant à Jalmar Frederick Susta de changer son nom en celui de Charles Jalmar Frederick Anderson.

CHAP.

- 133— 77 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Thomas Joseph McNally au nombre de ses membres.
- 119— 79 Loi étendant les pouvoirs de la *International Advent Christian Conference*.
- 92— 80 Loi modifiant la charte de la cité de Hull.
- 112— 82 Loi refondant la charte de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- 113— 83 Loi constituant en corporation l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- 130— 85 Loi validant certains actes concernant la substitution de feu Marie-Joseph-Armand-Auguste Larocque.
- 95— 86 Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
- 135— 87 Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes.
- 131— 89 Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.
- 110— 93 Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal.
- 128— 94 Loi concernant la succession de feu Charles Colmore Grant, baron de Longueuil.
- 117— 96 Loi concernant *The Church Society of the Diocese of Quebec*.
- 132— 101 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Marcel Poulin, des cité et district de Montréal, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen.
- 114— 105 Loi constituant en corporation "L'Orphelinat agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax".
- 104— 109 Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.
- 127— 110 Loi concernant le testament de Louis-Jules Gaudry dit Bourbonnière.
- 116— 111 Loi constituant en corporation "l'Institut des Sœurs de Notre-Dame-de-Mont-Laurier".
- 120— 114 Loi changeant le nom de *The Trafalgar Institute*.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 13 MARS 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

| | |
|-------------------|--------------------|
| <i>Bryson,</i> | <i>Létourneau,</i> |
| <i>Carrel,</i> | <i>Marchand,</i> |
| <i>Champagne,</i> | <i>Martin,</i> |
| <i>Choquette,</i> | <i>Ouellet,</i> |
| <i>Daniel,</i> | <i>Power,</i> |
| <i>Garneau,</i> | <i>Roberge,</i> |
| <i>Girouard,</i> | <i>Roy,</i> |
| <i>Kelly,</i> | <i>Scott,</i> |
| <i>Lemieux,</i> | <i>Thériault.</i> |

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 44—De la Credit & Warehousing Corporation.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 42—De *Gustave Hardy*, demandant une loi légalisant l'adoption de *Rosa Mongrain*;

N° 43—De la ville de *Laval-de-Rapides*, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 106) intitulé: "Loi concernant les coiffeurs pour dames de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des établissements industriels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux mécaniciens de machines fixes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 33)

intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97) intitulé: "Loi concernant l'administration de certains biens de l'Union des municipalités de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation des révérends pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 186) intitulé: "Loi modifiant l'article 227 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 45), intitulé: "Loi modifiant la Loi des poseurs de tuyauterie",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 52), intitulé : "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la signature de certains jugements.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé : "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendu quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 14 MARS 1934.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

| | |
|---------------------|--------------------|
| <i>Bryson,</i> | <i>Létourneau,</i> |
| <i>Champagne,</i> | <i>Marchand,</i> |
| <i>Choquette,</i> | <i>Martin,</i> |
| <i>Du Tremblay,</i> | <i>Ouellet,</i> |
| <i>Garneau,</i> | <i>Power,</i> |
| <i>Girouard,</i> | <i>Roberge,</i> |
| <i>Grothé,</i> | <i>Roy,</i> |
| <i>Kelly,</i> | <i>Scott,</i> |
| <i>Lemieux,</i> | <i>Thériault.</i> |

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 45—De R.-O. Grothé et autres.

Par l'honorable M. *Kelly* :

N° 46—Des syndics de S.-F.-Xavier de Chicoutimi.

La pétition suivante est lue et reçue:

N° 44—De la Credit & Warehouse Corporation, demandant un délai additionnel de trois ans pour commencer ses opérations.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement aux bicycles", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 163) intitulé: "Loi modifiant l'article 123 de la Loi des cités et villes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 1150 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 88) intitulé: "Loi concernant la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 98) intitulé: "Loi concernant la succession de feu dame Fortunate Blanchard", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 112) intitulé: "Loi concernant la paroisse de Notre-Dame de Lourdes" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 20 mars courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi refondant la charte de la ville de Montréal-est", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile concernant l'insaisissabilité de certains traitements et salaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38) intitulé: "Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison", pour lequel elle demande l'agrément de Cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 182) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à la qualité d'électeur", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 187) intitulé: "Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux mécaniciens de machines fixes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendu quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements; pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 97) intitulé:
 "Loi concernant l'administration de certains biens de l'Union des municipalités de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 99) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 103) intitulé:
 "Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 104) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la corporation des révérends pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie",

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 186) intitulé:
"Loi modifiant l'article 227 du Code municipal",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 20 MARS 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Daniel* :

N° 47—De Max Schwartz;

N° 48—De S.-J. Smilovitz.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 45—De R.-O. Grothé et autres, demandant une loi concernant les substitutions créées au testament de feu L.-O. Grothé;

N° 46—Des syndics de S.-F.-Xavier de Chicoutimi, demandant la ratification de certaines résolutions concernant des emprunts.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 172) intitulé: "Loi concernant la validation d'un règlement de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 33), intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45), intitulé: "Loi modifiant la Loi des poseurs de tuyauterie", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106), intitulé: "Loi concernant les coiffeurs pour dames de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics relativement au cautionnement de ceux qui sont salariés par le gouvernement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41) intitulé: "Loi autorisant l'organisation d'une loterie pour fins éducationnelles et d'assistance publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44) intitulé: "Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181)
 intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons",
 pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 25), intitulé:
 "Loi modifiant la Loi relative aux mécaniciens de machines fixes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires
 et autres",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20), intitulé:
 "Loi modifiant la Loi des établissements industriels",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en
 considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en
 comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que
 ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à

cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile concernant l'insaisissabilité de certains traitements et salaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé: "Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 182) intitulé:
 "Loi modifiant le Code municipal relativement à la qualité d'électeur",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 187) intitulé:
 "Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 21 MARS 1934.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 49—De la Montreal Trust Company.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 47—De Max Schwartz, demandant l'autorisation de changer son nom de famille en celui de Swards;

N° 48—De S.-J. Smilovitz, demandant l'autorisation de changer son nom de famille en celui de Smiley.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 4 avril prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 18), intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39) intitulé : "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics relativement au cautionnement de ceux qui sont salariés par le gouvernement",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41) intitulé: "Loi autorisant l'organisation d'une loterie pour fins éducationnelles et d'assistance publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 4 AVRIL 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Daniel* :

N° 50—D'Eugénie Décarie et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 49—De la Montreal Trust Company, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 32) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 66) intitulé: "Loi concernant la ville de Black Lake", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 177) intitulé: "Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Ours, dans le district électoral de Richelieu, et les annexant à la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 182) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à la qualité d'électeur", fait rapoport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 186) intitulé: "Loi modifiant l'article 227 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 97) intitulé: "Loi concernant l'administration de certains biens de l'Union des municipalités de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18), intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20), intitulé: "Loi modifiant la Loi des établissements industriels", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement aux bicycles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 172), intitulé: "Loi concernant la validation d'un règlement de la cité de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec, en ce qui regarde l'évaluation des réclamations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: "Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement aux sociétés de secours mutuels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux distributeurs automatiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102) intitulé: "Loi concernant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117) intitulé: "Loi concernant l'adoption de Rosa Mongrain", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de Crédit et d'Entreposage", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119) intitulé: "Loi permettant à Samuel Julius Smilovitz de changer son nom de famille en celui de Smiley", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions concernant les emprunts faits par les syndicats de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-ouest", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 165) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931, pour rétablir, en faveur de l'accidenté, le recours de droit commun contre une personne autre que son employeur", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant les ventes d'immeubles pour taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 190) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 191) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec relativement à la divi-

sion de la province pour les fins de l'élection du Bureau provincial de médecine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 192) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les immeubles saisis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 39), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 40), intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics relativement au cautionnement de ceux qui sont salariés par le gouvernement",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 58), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: "Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons",

L'honorable M. *Bryson* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

L'honorable M. *Ouellet* parle sur la motion et l'honorable M. *Thériault* propose l'ajournement du débat.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 5 AVRIL 1934.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 50—D'Eugénie Décarie et autres, demandant une loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-ouest.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS,

CE 5 avril 1934.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 42—De Gustave Hardy, demandant une loi légalisant l'adoption de Rosa Mongrain;

N° 43—De la ville de Laval-de-Rapides, demandant des amendements à sa charte;

N° 45—De R.-O. Grothé et autres, demandant une loi concernant les substitutions créées au testament de feu L.-O. Grothé;

En ce qui concerne la requête suivante:

N° 46—Des syndics de S.-F.-Xavier de Chicoutimi, demandant la ratification de certaines résolutions concernant des emprunts,—

dont les avis ne sont pas tout à fait complets, votre commission recommande qu'ils soient considérés suffisants.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile concernant l'insaisissabilité de certains traitements et salaires", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 38) intitulé: "Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 46) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement sous le titre suivant: "Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons à louer", pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndies

de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur de Westmount", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit rapport ne soit pas reçu maintenant et que ledit bill soit de nouveau renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 10 avril courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51) intitulé: "Loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et emprunts municipaux concernant les émissions d'obligations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies concernant les compagnies de cimetièrè", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: "Loi permettant à Max Schwartz de changer son nom de famille en celui de Swards", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 194) intitulé: "Loi modifiant l'article 112 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 248) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé:
"Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons",

L'honorable M. *Kelly* parle sur la motion et l'honorable M. *Thériault*
propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement aux sociétés
de secours mutuels",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70) intitulé
"Loi modifiant la Loi des licences relativement aux distributeurs automa-
tiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73) intitulé:
"Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative
fédérée des agriculteurs de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 100) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la cité de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé:
"Loi concernant la charte de la cité de Montréal",
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 117) intitulé:
"Loi concernant l'adoption de Rosa Mongrain",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 121) intitulé:
"Loi ratifiant certaines résolutions concernant les emprunts faits par les
syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi",
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 165) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931, pour rétablir, en
faveur de l'accidenté, le recours de droit commun contre une personne
autre que son employeur",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 173) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant les ventes
d'immeubles pour taxes",
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 175) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec",
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 190) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales",
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 191) intitulé:
"Loi modifiant la Loi médicale de Québec relativement à la division de la
province pour les fins de l'élection du Bureau provincial de médecine",
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 192) intitulé:
"Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les immeubles saisis",
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 10 AVRIL 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation des révérends pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32), intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes relativement à certaines expropriations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: "Loi pour prévoir la permanence des permis de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: "Loi concernant le rachat de terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitué dans certains districts électoraux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec pour diminuer les frais sur les procédures", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Lamaque", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122) intitulé: "Loi concernant les substitutions créées au testament de feu Louis-Ovide Grothé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 193) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à la compensation pour l'eau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 195) intitulé: "Loi modifiant l'article 498a du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 247) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières et certaines autres municipalités à contribuer à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 38), intitulé: "Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 70), intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux distributeurs automatiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 73), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51) intitulé: "Loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et emprunts municipaux concernant les émissions d'obligations",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 194) intitulé: "Loi modifiant l'article 112 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 248) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels"

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 11 AVRIL 1934.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Champagne* :
N° 51—De dame J.-R. Toupin et autre.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS,

CE 11 avril 1934.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport:—

Voire commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement:

N° 50—D'Eugénie Décarie et autres, demandant une loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-ouest.

En ce qui concerne les requêtes suivantes:—

N° 44—De la Credit & Warehouse Corporation, demandant un délai additionnel de trois ans pour commencer ses opérations;

N° 47—De Max Schwartz, demandant l'autorisation de changer son nom de famille en celui de Swards;

N° 48—De S.-J. Smilovitz, demandant l'autorisation de changer son nom de famille en celui de Smiley;

N° 49—De la Montreal Trust Company, demandant des amendements à sa charte;

votre Commission recommande que les avis soient considérés suffisants.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant les ventes d'immeubles pour taxes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 190) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 191) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec relativement à la division de la province pour les fins de l'élection du Bureau provincial de médecine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 192) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les immeubles saisis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 103) intitulé : "Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, a laquelle a été renvoyé le bill (n° 121) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions

concernant les emprunts faits par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 68), intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement aux sociétés de secours mutuels",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 51) intitulé: "Loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 63) intitulé : "Loi modifiant la Loi des dettes et emprunts municipaux concernant les émissions d'obligations",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 248) intitulé : "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé : "Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons",

Les honorables MM. *Thériault* et *Power* parlent sur la motion et l'honorable M. *Bryson* propose et il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité plénier à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec, en ce qui regarde l'évaluation des réclamations",

Les honorables MM. *Du Tremblay*, *Nicol* et *Ouellet* parlent sur la motion et l'honorable M. *Bryson* propose et il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé: "Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec";

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit renvoyé en comité plénier à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 118) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de Crédit et d'Entreposage",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 119) intitulé: "Loi permettant à Samuel Julius Smilovitz de changer son nom de famille en celui de Smiley",

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 123) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-ouest",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies concernant les compagnies de cimetières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120) intitulé: "Loi permettant à Max Schwartz de changer son nom de famille en celui de Swards",

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé:
"Loi concernant le rachat de terrains détenus en vertu d'un contrat de
louage, d'un bail à rente ou constitut dans certains districts électoraux",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé:
"Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec pour diminuer les frais
d'enregistrement des actes et les frais sur les procédures."

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91) intitulé:
"Loi constituant en corporation la ville de Lamaque",

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 193) intitulé:
"Loi modifiant le Code municipal relativement à la compensation pour
l'eau",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 195) intitulé:
"Loi modifiant l'article 498a du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 247) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières et certaines autres municipalités à contribuer à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Trois-Rivières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne."

JEUDI 12 AVRIL 1934.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Grothé,

Kelly,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 51—De dame J.-R. Toupin et autre, demandant que les procédures concernant l'adoption de Rosa Mongrain soient continuées notwithstanding le récent décès du pétitionnaire, Gustave Hardy.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des comptes contingents, présente son troisième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 11 avril 1934.

La commission des comptes contingents chargée de faire l'examen des comptes de cette Chambre pour la session en cours a l'honneur de présenter son troisième rapport :—

Votre commission fait rapport qu'elle a vérifié et trouvé exacts les comptes du greffier, que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes qu'il a reçues, et que tous les paiements qu'il a effectués sont accompagnés des pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif du 1er janvier 1933 au 31 décembre 1933, se sont élevées à \$107,901.50.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1934-35 sont de \$104,000.00.

Le tout respectueusement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 187) intitulé: "Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur de Westmount", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 117) intitulé: "Loi concernant l'adoption de Rosa Mongrain", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 118) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de Crédit et d'entrepôt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi concernant les substitutions créées au testament de feu Louis-Ovide Grothé", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 17 avril courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38), intitulé: "Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51), intitulé: "Loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions concernant les emprunts faits par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 196) intitulé: "Loi concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (n° 44), intitulé: "Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

L'honorable M. *Kelly* propose deux amendements au bill, lesquels sont acceptés.

L'honorable M. *Thériault* propose qu'il soit donné à la commission le droit d'établir un salaire minimum.

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et elle est résolue négativement.

L'honorable M. *Thériault* soumet une autre proposition à l'effet qu'une mesure uniforme de 128 pieds cubes à la corde de bois soit établie dans tous les chantiers.

L'honorable M. *Carrel*, de la part dudit comité fait rapport qu'il a été chargé de rapporter que le travail avance et demande la permission de siéger de nouveau.

Et la question d'agrément étant posée, elle est

Résolue affirmativement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 37), intitulé: "Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 71), intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies concernant les compagnies de cimetières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 65), intitulé: "Loi concernant le rachat de terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitut dans certains districts électoraux",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 69), intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec pour diminuer les frais d'enregistrement des actes et les frais sur les procédures",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 247), intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières et certaines autres municipalités à contribuer à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Trois-Rivières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (n° 59), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 103) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe,"

L'honorable M. *Choquette* propose que ledit bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre pour la prise en considération desdits amendements.

Les honorables MM. *Daniel*, *Thériault* et *Chapais* parlent sur ladite motion.

Et la question d'agrément étant posée sur lesdits amendements, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

Bullock,
Choquette,
Grothé,
Lemieux,

Marchand,
Ouellet,
Roberge,
Thériault,—

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Garneau,

Kelly,
Martin,
Nicol,
Power,
Roy,—

10

Ainsi elle est résolue négativement.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, tel qu'amendé, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 17 AVRIL 1934.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Martin,
Ouellet,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance et jusqu'à la fin de la session.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37), intitulé: "Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: "Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur de Westmount", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: "Loi concernant l'adoption de Rosa Mongrain", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: "Loi concernant les substitutions créées au testament de feu Louis-Ovide Grothé", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques pour confier au procureur général la surveillance et la poursuite des infractions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 28)

intitulé: "Loi concernant la distribution de circulaires, dans les cités et villes, pour fins d'assemblées publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre relativement à la prévention et à la répression d'infractions à des lois particulières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: "Loi concernant la municipalité scolaire de Low-Sud", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "*Montreal Trust Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 197) intitulé: "Loi modifiant les articles 15 et 554 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 243) intitulé: "Loi pour aider à la mise à effet, dans cette province, de toute loi fédérale ayant pour objet d'assurer des débouchés aux produits naturels du Canada, et de celle concernant la faillite en ce qui regarde les compromis entre créanciers et débiteurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 245) intitulé: "Loi concernant le prix du lait et de la crème", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 246) intitulé: "Loi pour pourvoir à l'échange de certains terrains aux fins d'activer la colonisation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 249) intitulé: "Loi relative à la réception, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Kelly* présente un bill (B) intitulé: "Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (n° 44), intitulé: "Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans autre amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Après que les honorables MM. *Kelly* et *Carrel* eurent parlé sur la motion, ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes relativement à certaines expropriations",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé: "Loi pour prévoir la permanence des permis de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant."

L'honorable M. *Bryson* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

L'honorable M. *Ouellet* parle sur la motion et l'honorable M. *Kelly* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 196) intitulé: "Loi concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine",

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 18 AVRIL 1934.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,

Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec, en ce qui regarde l'évaluation des réclamations", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été rejeté.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 195) intitulé: "Loi modifiant l'article 498a du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été
 renvoyé le bill (n° 91) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville
 de Lamaque", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a
 été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
 Résolue affirmativement

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a
 été renvoyé le bill (n° 102) intitulé: "Loi concernant la charte de la cité
 de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a
 été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements,
 qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
 question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
 une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
 fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est
 posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
 lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a
 été renvoyé le bill (n° 119) intitulé: "Loi permettant à Samuel Julius
 Smilovitz de changer son nom de famille en celui de Smiley", fait rapport
 que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter
 à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois, sur division.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 120) intitulé: "Loi permettant à Max Schwartz de changer son nom de famille en celui de Swards", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois, sur division.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 123) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-ouest", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi le 19 courant, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44), intitulé: "Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Résolu que les règles 46, 49, 50 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes relativement à certaines expropriations",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (B), intitulé: "Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé: "Loi pour prévoir la permanence des permis de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant",

L'honorable M. *Bryson* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Les honorables MM. *Kelly*, *Thériault* et *Chapais* parlent sur la motion.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

L'honorable M. *Ouellet* propose que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de l'amendement suivant qu'il désire proposer comme article 8 dudit bill

"Dans le cas où les biens concédés par la couronne, à quelque titre que ce soit, lui reviendraient soit par l'expiration du temps prévu, soit à cause du défaut du concessionnaire de remplir ses engagements, ces biens seront libres de toutes hypothèques, tous droits réels et de tous liens qu'auraient à consentir sur iceux les concessionnaires pendant leur détention."

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

Chapais,
Ouellet,

Thériault.—

3

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Roberge,
Roy,
Scott.—

15.

Ainsi elle est résolue négativement.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50) intitulé : "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17) intitulé : "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques pour confier au procureur général la surveillance et la poursuite des infractions",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28) intitulé : "Loi concernant la distribution de circulaires, dans les cités et villes, pour fins d'assemblées publiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé : "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre relativement à la prévention et à la répression d'infractions à des lois particulières",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72) intitulé:
"Loi concernant la municipalité scolaire de Low-Sud",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 243) intitulé:
"Loi pour aider à la mise à effet, dans cette province, de toute loi fédérale ayant pour objet d'assurer des débouchés aux produits naturels du Canada, et de celle concernant la faillite en ce qui regarde les compromis entre créanciers et débiteurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 245) intitulé:
"Loi concernant le prix du lait et de la crème",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 246) intitulé:
"Loi pour pourvoir à l'échange de certains terrains aux fins d'activer la colonisation",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 249) intitulé : "Loi relative à la réception, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

/ Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 19 AVRIL 1934.

(Séance à midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres," fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi de pharmacie

de Québec”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 193) intitulé: “Loi modifiant le Code municipal relativement à la compensation pour l’eau”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 194) intitulé: “Loi modifiant l’article 112 du Code municipal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 196) intitulé: "Loi concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 197) intitulé: "Loi modifiant les articles 15 et 554 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 81) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grohé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "*Montreal Trust Company*" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, l'honorable M. *Kelly* propose la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération desdits amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et la question d'agrément étant posée, la chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera elle soit ajournée à 3 h. après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes relativement à certaines expropriations", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi concernant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-Ouest", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 249), intitulé: "Loi relative à la réception, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi relative aux taux de l'électricité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 244) intitulé : "Loi concernant l'adoption par les corporations municipales de cités ou de villes de tarifs affectant certains voituriers publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 250) intitulé : "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 17) intitulé : "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques pour confier au procureur général la surveillance et la poursuite des infractions",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19) intitulé : "Loi modifiant la loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 19 AVRIL 1934.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 19) intitulé : "Loi modifiant la loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: "Loi relative aux taux de l'électricité",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois, sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 244) intitulé: "Loi concernant l'adoption par les corporations municipales de cités ou de villes de tarifs affectant certains voituriers publics",

L'honorable M. *Bryson* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

| | | |
|-------------------|--------------------|---|
| <i>Bryson,</i> | <i>Kelly,</i> | |
| <i>Bullock,</i> | <i>Létourneau,</i> | |
| <i>Carrel,</i> | <i>Nicol,</i> | |
| <i>Champagne,</i> | <i>Roy.—</i> | 9 |
| <i>Daniel,</i> | | |

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

| | | |
|-----------------|--------------------|---|
| <i>Chapais,</i> | <i>Roberge,</i> | |
| <i>Grothé,</i> | <i>Thériault.—</i> | 5 |
| <i>Ouellet,</i> | | |

Ainsi elle est résolue affirmativement.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 250) intitulé : "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11), intitulé : "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 175),

intitulé: "Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 9 h. ce soir.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 19 AVRIL 1934.

(Séance à 9 h. du soir.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain, à 10 h. du matin.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 20 AVRIL 1934.

(Séance à 10 h. du matin.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Chumpagne,
Chapais,
Kelly,

Létourneau,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19), intitulé: "Loi modifiant la loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération desdits amendements à ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner lesdits amendements.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que lesdits amendements ont été examinés en entier et qu'il a été chargé de les rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 250), intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (B) intitulé: "Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération desdits amendements à ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que lesdits amendements ont été examinés en entier et qu'il a été chargé de les porter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 24), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1934 et le 30 juin 1935 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A midi et 35, l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 19— B Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts.
- 78— 8 Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile concernant l'insaisissabilité de certains traitements et salaires.
- 29— 10 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 73— 11 Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.
- 13— 14 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.
- 17— 17 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques pour confier au procureur général la surveillance et la poursuite des infractions.
- 49— 18 Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions.
- 71— 19 Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes.
- 55— 20 Loi modifiant la Loi des établissements industriels.
- 57— 25 Loi modifiant la Loi relative aux mécaniciens de machines fixes.
- 51— 28 Loi concernant certaines assemblées publiques dangereuses pour l'ordre public, social ou religieux.
- 58— 31 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
- 43— 32 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
- 31— 33 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
- 56— 37 Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail.

CHAP.

- 47— 38 Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison.
- 26— 39 Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
- 8— 40 Loi modifiant la Loi des employés publics relativement au cautionnement des officiers ou employés publics.
- 6— 41 Loi autorisant l'organisation d'une loterie pour fins éducationnelles et d'assistance publique.
- 23— 42 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes relativement à certaines expropriations.
- 21— 43 Loi pour prévoir la permanence des permis de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant.
- 22— 44 Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons.
- 52— 45 Loi modifiant la Loi des poseurs de tuyauterie.
- 83— 46 Loi modifiant le Code municipal.
- 33— 49 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 35— 50 Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
- 36— 51 Loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers.
- 44— 52 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à sa signature de certains jugements.
- 10— 57 Loi relative aux taux de l'électricité.
- 9— 58 Loi modifiant la Loi des pensions.
- 59— 59 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 39— 60 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 50— 61 Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre relativement à la prévention et à la répression d'infractions à des lois particulières.
- 34— 63 Loi modifiant la Loi des dettes et emprunts municipaux concernant les émissions d'obligations.
- 27— 64 Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
- 69— 65 Loi concernant le rachat de terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitué dans certains districts électoraux.
- 103— 66 Loi concernant la ville de Black Lake.
- 65— 68 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement aux sociétés de secours mutuels.
- 25— 69 Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec pour diminuer les frais d'enregistrement des actes et les frais sur les procédures.
- 12— 70 Loi modifiant la Loi des licences relativement aux distributeurs automatiques.
- 63— 71 Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies concernant les compagnies de cimetières.
- 108— 72 Loi concernant la municipalité scolaire de Low-Sud.

CHAP.

- 123— 73 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
- 124— 76 Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
- 102— 81 Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.
- 98— 84 Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme.
- 111— 88 Loi concernant la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal.
- 42— 90 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 105— 91 Loi constituant en corporation la ville de Bourlamaque.
- 90— 95 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 109— 97 Loi concernant l'administration de certains biens de l'Union des municipalités de la province de Québec.
- 126— 98 Loi concernant la succession de feu dame Fortunate Blanchard.
- 97— 99 Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.
- 88— 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 89— 102 Loi concernant la charte de la cité de Montréal.
- 94— 103 Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
- 115— 104 Loi modifiant la charte de la corporation des révérends pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie.
- 125— 106 Loi concernant les coiffeurs pour dames de la province de Québec.
- 118— 107 Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur, Westmount".
- 106— 112 Loi concernant la paroisse de Notre-Dame de Lourdes.
- 100— 113 Loi refondant la charte de la ville de Montreal-est.
- 101— 116 Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides.
- 134— 117 Loi concernant l'adoption de Rosa Mongrain.
- 122— 118 Loi modifiant la charte de la Corporation de crédit et d'entrepôtage.
- 137— 119 Loi permettant à Samuel Julius Smilovitz de changer son nom de famille en celui de Smiley.
- 136— 120 Loi permettant à Max Schwartz de changer son nom de famille en celui de Swards.
- 107— 121 Loi ratifiant certaines résolutions concernant les emprunts faits par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi.
- 129— 122 Loi concernant les substitutions créées au testament de feu Louis-Ovide Grothé.

CHAP.

- 99— 123 Loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-Ouest.
- 121— 124 Loi modifiant la charte de la *Montreal Trust Company*.
- 87— 125 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 15— 160 Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles relativement aux bicycles.
- 32— 163 Loi modifiant l'article 123 de la Loi des cités et villes.
- 80— 171 Loi modifiant l'article 1150 du Code de procédure civile.
- 93— 172 Loi concernant la validation d'un règlement de la cité de Sherbrooke.
- 41— 173 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant les ventes d'immeubles pour taxes.
- 62— 175 Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec.
- 7— 177 Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Ours, dans le district électoral de Richelieu, et les annexant à la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.
- 75— 181 Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons.
- 84— 182 Loi modifiant le Code municipal relativement à la qualité d'électeur.
- 30— 185 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
- 82— 186 Loi modifiant l'article 227 du Code municipal.
- 77— 187 Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile.
- 38— 190 Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.
- 61— 191 Loi modifiant la Loi médicale de Québec relativement à la division de la province pour les fins de l'élection du Bureau provincial de médecine.
- 79— 192 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les immeubles saisis.
- 85— 193 Loi modifiant le Code municipal relativement à la compensation pour l'eau.
- 81— 194 Loi modifiant l'article 112 du Code municipal.
- 86— 195 Loi modifiant l'article 498a du Code municipal.
- 96— 196 Loi concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 76— 197 Loi modifiant les articles 15 et 554 du Code de procédure civile.
- 24— 243 Loi pour aider à la mise à effet, dans cette province, de toute loi fédérale ayant pour objet d'assurer des débouchés aux produits naturels du Canada, et de celle concernant la faillite en ce qui regarde les compromis entre créanciers et débiteurs.
- 37— 244 Loi concernant l'adoption par les corporations municipales de cités et de villes de tarifs affectant certains voituriers publics.
- 28— 245 Loi concernant le prix du lait et de la crème.

CHAP.

- 20— 246 Loi pour pourvoir à l'échance de certains terrains aux fins d'activer la colonisation.
- 91— 247 Loi autorisant la cité des Trois-Rivières et certaines autres municipalités à contribuer à la célébration du troisième centenaire de la fondation des Trois-Rivières.
- 67— 248 Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
- 4— 249 Loi relative à la réception, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu.
- 14— 250 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

CHAP.

- 1— 24 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1934 et le 30 juin 1935 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill".

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de clore la troisième session de la dix-huitième Législature de la province de Québec par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous avez étudié avec un soin tout particulier les mesures qui vous ont été soumises au cours de cette troisième session de la dix-huitième législature, et je vous en félicite.

C'est avec plaisir, croyez-le bien, que j'ai apposé la sanction royale aux lois que vous avez adoptées. J'ai la certitude que ces lois ne manqueront pas d'aider notre population à traverser les jours difficiles que nous vivons et contribueront à maintenir la province dans la bonne voie où elle est depuis longtemps engagée.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires à l'administration publique. Vous pourrez être assurés que ces crédits seront employés d'une façon judicieuse.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

L'heure où vous vous proposez de retourner dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur personnel et pour le bonheur de vos familles. Je prie aussi la Providence de répandre ses bienfaits sur ceux dont vous êtes les représentants et sur toute la province.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de l'honorable Lieutenant-Gouverneur de la Province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

Et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX
DU
SOIXANTE-HUITIÈME VOLUME
DU
JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

24 GEORGE V, 1934

TROISIÈME SESSION, DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

| | |
|--|---|
| A dresse à l'ouverture de la session..... | 2 |
| — en réponse au discours du trône..... | 7 |
| — grossoyée et signée par l'orateur..... | 8 |
| — présentée au lieutenant-gouverneur..... | 8 |
| Ajournement (motions d'—)..... | 4, 6, 11, 19, 28, 36, 40, 47, 49, 56, 59, 66, 80, 91, 106, 128, 141, 157, 158 |
| “ à loisir..... | 69, 157, 161 |
| Avis de motion (l'hon. M. Martin)..... | 6 |
| B ibliothécaire, production du rapport du—..... | 29 |

Bills sanctionnés.....71, 165

BILLS:—

A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, *pro forma* 4

B—Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 136; 3e lecture, 143; am. de l'Ass. lég. acceptés, 160. Sanctionné, 161.

N° 2—Loi modifiant les lois concernant les compagnies de télégraphe et de téléphone.

—Reçu et lu une 1ère fois, 11; 2e lecture, 19; 3e lecture, 23. Sanctionné, 70.

N° 3—Loi concernant certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé.

—Reçu et lu une 1ère fois, 11; 2e lecture, 19; 3e lecture, 24. Sanctionné, 70.

N° 4—Loi modifiant la Loi des licences en ce qui regarde les lieux d'amusements.

—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e lecture, 62; 3e lecture, 66. Sanctionné, 70.

N° 5—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques concernant les heures de fermeture.

—Reçu et lu une 1ère fois, 11; 2e lecture, 20; 3e lecture, 36. Sanctionné, 70.

N° 6—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec, en ce qui regarde l'évaluation des réclamations.

—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 121. Rejeté, 139.

N° 7—Loi modifiant la Loi des huissiers.

—Reçu et lu une 1ère fois, 22; 2e lecture, 28; 3e lecture, 33. Sanctionné, 70.

N° 8—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile concernant l'insaisissabilité de certains traitements et salaires.

—Reçu et lu une 1ère fois, 80; 2e lecture, 89; 3e lecture, 104. Sanctionné, 161.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 9—Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile concernant les jours fériés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 11; 2e lecture, 20; 3e lecture, 24. Sanctionné, 70.
- N° 10—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e et 3e lectures, 76; am. acceptés, 86; Sanctionné, 161.
- N° 11—Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 88; 3e lecture, 148; am. acceptés, 156. Sanctionné, 161.
- N° 12—Loi modifiant la Loi des jurés relativement à leur indemnité.
—Reçu et lu une 1ère fois, 22; 2e lecture, 33; 3e lecture, 37. Sanctionné, 70.
- N° 14—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 102; 3e lecture, 107. Sanctionné, 161.
- N° 15—Loi modifiant la Loi de la gazoline.
—Reçu et lu une 1ère fois, 60; 2e et 3e lectures, 66. Sanctionné, 70.
- N° 16—Loi concernant la contribution du gouvernement pour assurer le succès des fêtes du troisième centenaire de la fondation de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 22; 2e lecture, 28; 3e lecture, 33. Sanctionné, 70.
- N° 17—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques pour confier au procureur général la surveillance et la poursuite des infractions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 134; 2e lecture, 145; 3e lecture, 153. Sanctionné, 161.
- N° 18—Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 42; 3e lecture, 92; am. acceptés, 97. Sanctionné, 161.
- N° 19—Loi modifiant la loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 134; 2e lecture, 153; 3e lecture, 154; am. acceptés, 159. Sanctionné, 161.

BILLS:—(Suite)

- N° 20—Loi modifiant la Loi des établissements industriels.
Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e et 3e lectures, 88; am. acceptés, 97.
Sanctionné, 161.
- N° 21—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes scolaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 11; 2e et 3e lecture, 28. Sanctionné, 70.
- N° 23—Loi modifiant la Loi des sociétés historiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 12; 2e lecture, 20; 3e lecture, 24. Sanctionné, 70.
- N° 24—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1934 et le 30 juin 1935, et pour d'autres fins du service public.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 160. Sanctionné, 165.
- N° 25—Loi modifiant la Loi relative aux mécaniciens de machines fixes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 81; 3e lecture, 88. Sanctionné, 161.
- N° 26—Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e et 3e lectures, 51. Sanctionné, 70.
- N° 27—Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les incendies.
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e et 3e lectures, 37. Sanctionné, 70.
- N° 28—Loi concernant la distribution de circulaires, dans les cités et villes, pour fins d'assemblées publiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 134; 2e et 3e lectures, 145. Sanctionné, 161.
- N° 29—Loi concernant les concours physiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 22; 2e lecture, 34; 3e lecture, 37; am. acceptés, 40. Sanctionné, 70.
- N° 31—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 60; 2e lecture, 67; 2 lectures des amend., 77; 3e lecture, 137; am. acceptés, 142. Sanctionné, 161.
- N° 32—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 80; 3e lecture, 94; am. acceptés, 111. Sanctionné, 161.

BILLS:—(Suite)

- N° 33—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e et 3e lectures, 82; am. acceptés, 86. Sanctionné, 161.
- N° 34—Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933, (dispositions temporaires).
—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e et 3e lectures, 62. Sanctionné, 70.
- N° 35—Loi concernant le pont de la baie de Gaspé.
Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 43; 3e lecture, 47. Sanctionné, 70.
- N° 36—Loi modifiant la Loi de l'adoption relativement à l'inscription du jugement d'adoption au registre de l'état civil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e et 3e lectures, 52. Sanctionné, 70.
- N° 37—Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail.
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 121; 3e lecture, 129; am. acceptés, 134. Sanctionné, 161.
- N° 38—Loi concernant l'établissement de fermes pour y recevoir les personnes à leur sortie de prison.
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e lecture, 89; lecture des amend., 104; 3e lecture, 114; am. acceptés, 128. Sanctionné, 162.
- N° 39—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 92; 3e lecture, 101. Sanctionné, 162.
- N° 40—Loi modifiant la Loi des employés publics relativement au cautionnement de ceux qui sont salariés par le gouvernement.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 93; 3e lecture, 101. Sanctionné, 162.
- N° 41—Loi autorisant l'organisation d'une loterie pour fins éducationnelles et d'assistance publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e et 3e lectures, 93. Sanctionné, 62.
- N° 42—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes relativement à certaines expropriations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e lecture, 137; 3e lecture, 142; am. acceptés, 152. Sanctionné, 162.

BILLS:—(Suite)

- N° 43—Loi pour prévoir la permanence des permis de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e lecture proposée et débat, 138; 2e lecture, 143; vote 143-144; 3e lecture, 144. Sanctionné, 162.
- N° 44—Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; débat sur 2e lecture, 102 et 108; 2e lecture, 120; certains am. acceptés et com. plénier demande de siéger de nouveau, 129; 3e lecture, 137; am. acceptés, 142. Sanctionné, 162.
- N° 45—Loi modifiant la Loi des poseurs de tuyauterie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 60; 2e lecture, 67; 3e lecture, 75; am. acceptés, 86. Sanctionné, 162.
- N° 46—Loi modifiant le Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e lecture, 89; 3e lecture, 105; am. acceptés, 111. Sanctionné, 162.
- N° 48—Loi relative à l'approbation des subdivisions de terrains par les autorités municipales en ce qui concerne les rues et ruelles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 60; 2e et 3e lectures, 67. Sanctionné, 70.
- N° 49—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e et 3e lectures, 83. Sanctionné, 162.
- N° 50—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 144; am. acceptés, 152. Sanctionné, 162.
- N° 51—Loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers.
—Reçu et lu une 1ère fois, 106; 2e lecture, 114; 3e lecture, 120; am. acceptés, 128. Sanctionné, 162.
- N° 52—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la signature de certains jugements.
—Reçu et lu une 1ère fois, 60; 2e lecture, 68; 3e lecture, 76. Sanctionné, 162.

BILLS:—(Suite)

- N° 54—Loi concernant le rachat des obligations de la province pour les
quelles aucun fonds d'amortissement n'a été établi.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e et 3e lectures, 68. Sanctionné, 70.
- N° 57—Loi relative aux taux de l'électricité.
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 155. Sanc-
tionné, 162.
- N° 58—Loi modifiant la Loi des pensions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 93; 3e lecture, 101.
Sanctionné, 162.
- N° 59—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 121; 3e lecture, 131; am.
acceptés, 134. Sanctionné, 162.
- N° 60—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e et 3e lectures, 90; am. acceptés, 97.
Sanctionné, 162.
- N° 61—Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre relativement à
la prévention et à la répression d'infractions à des lois parti-
culières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 135; 2e et 3e lectures, 145. Sanc-
tionné, 162.
- N° 63—Loi modifiant la Loi des dettes et emprunts municipaux concer-
nant les émissions d'obligations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 106; 2e lecture, 115; 3e lecture, 120.
Sanctionné, 162.
- N° 64—Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 138. Sanc-
tionné, 162.
- N° 65—Loi concernant le rechat de terrains détenus en vertu d'un contrat
de louage, d'un bail à rente ou constitué dans certains dis-
tricts électoraux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e lecture, 123; 3e lecture, 130.
Sanctionné, 162.
- N° 66—Loi concernant la ville de Black Lake.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e lecture, 68; 3e lecture, 95. Sanc-
tionné, 162.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 68—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement aux sociétés de secours mutuels.
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 108; 3e lecture, 119.
Sanctionné, 162.
- N° 69—Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec pour diminuer les frais d'enregistrement des actes et frais sur les procédures.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e lecture, 123; 3e lecture, 130.
Sanctionné, 162.
- N° 70—Loi modifiant la Loi des licences relativement aux distributeurs automatiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 108; 3e lecture, 114.
Sanctionné, 162.
- N° 71—Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies concernant les compagnies de cimetièrre.
—Reçu et lu une 1ère fois, 106; 2e lecture, 122; 3e lecture, 130.
Sanctionné, 162.
- N° 72—Loi concernant la municipalité scolaire de Low-Sud.
—Reçu et lu une 1ère fois, 135; 2e et 3e lectures, 146. Sanctionné, 162.
- N° 73—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 108; 3e lecture, 114.
Sanctionné, 163.
- N° 75—Loi permettant à Jalmor Frederick Susta de changer son nom en celui de Charles Jalmor Frederick Anderson.
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 38; 3e lecture, 44. Sanctionné, 70.
- N° 76—Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 47; 3e lecture, 64; am. acceptés, 73. Sanctionné, 163.
- N° 77—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Thomas Joseph McNally au nombre de ses membres.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 38; 3e lecture, 44. Sanctionné, 71.
- N° 79—Loi étendant les pouvoirs de la *International Advent Christian Conference*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 22; 2e lecture, 34; 3e lecture, 35. Sanctionné, 71.
- N° 80—Loi modifiant la charte de la cité de Hull.
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 57; 3e lecture, 65. Sanctionné, 71.
- N° 81—Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 106; 2e lecture, 115; 3e lecture, 150. Sanctionné, 163.
- N° 82—Loi refondant la charte de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 38; 3e lecture, 45. Sanctionné, 71.
- N° 83—Loi constituant en corporation l'École Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 38; 3e lecture, 45. Sanctionné, 71.
- N° 84—Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 47; 3e lecture, 86; am. acceptés, 97. Sanctionné, 163.
- N° 85—Loi validant certains actes concernant la substitution de feu Marie-Joseph-Armand-Auguste Larocque.
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 39; 3e lecture, 45; am. acceptés, 49. Sanctionné, 71.
- N° 86—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 47; 3e lecture, 54; am. acceptés, 59. Sanctionné, 71.
- N° 87—Loi changeant le nom de Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes.

BILLS:—(Suite)

- Reçu et lu une 1ère fois, 22; 2e lecture, 29; lecture des am., 35; renvoyé à la comm. des bills privés pour reconsidération, 42; 3e lecture, 46; am. acceptés, 49. Sanctionné, 71.
- N° 88—Loi concernant la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e lecture, 68; 3e lecture, 79. Sanctionné, 163.
- N° 89—Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e lecture, 29; 3e lecture, 54; am. acceptés, 59. Sanctionné, 71.
- N° 90—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 57; 3e lecture, 65; am. acceptés, 73. Sanctionné, 163.
- N° 91—Loi constituant en corporation la ville de Lamaque.
—Reçu et lu une 1ère fois, 113; 2e lecture, 123; 3e lecture, 140. Sanctionné, 163.
- N° 93—Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 48; 3e lecture, 55. Sanctionné, 71.
- N° 94—Loi concernant la succession de feu Charles Colmore Grant, baron de Longueuil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 48; 3e lecture, 55. Sanctionné, 71.
- N° 95—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 57; 3e lecture, 79; am. acceptés, 91. Sanctionné, 163.
- N° 96—Loi concernant *The Church Society of the Diocese of Quebec*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e lecture, 29; 3e lecture, 36. Sanctionné, 71.
- N° 97—Loi concernant l'administration de certains biens de l'Union des municipalités de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e lecture, 83; 3e lecture, 96. Sanctionné, 163.

BILLS:—(Suite)

- N° 98—Loi concernant la succession de feu dame Fortunate Blanchard.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e lecture, 68; 3e lecture, 79. Sanctionné, 163.
- N° 99—Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e lecture, 83; 3e lecture, 96; am. acceptés, 112. Sanctionné, 163.
- N° 100—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 108; 3e lecture, 133; am. de l'Ass. lég. acceptés, 159. Sanctionné, 163.
- N° 101—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Marcel Poulin, des cité et district de Montréal, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e lecture, 29; 3e lecture, 36. Sanctionné, 71.
- N° 102—Loi concernant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 99; 2e lecture, 109; 3e lecture, 140; am. acceptés, 152. Sanctionné, 163.
- N° 103—Loi refondant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e lecture, 83; am. rapportés, 118; vote sur am. 131-132; 3e lecture, 132; am. acceptés, 142. Sanctionné, 163.
- N° 104—Loi modifiant la charte de la corporation des révérends pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 75; 2e lecture, 83; 3e lecture, 111. Sanctionné, 163.
- N° 105—Loi constituant en corporation "L'Orphelinat agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax".
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 39; 3e lecture, 46. Sanctionné, 71.
- N° 106—Loi concernant les coiffeurs pour dames de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 57; 3e lecture, 72; am. acceptés, 86. Sanctionné, 163.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 107—Loi établissant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur de Westmount".
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 57; am. rapportés, 106; 3e lecture, 126; am. acceptés, 134. Sanctionnés, 163.
- N° 109—Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 48; 3e lecture, 55. Sanctionné, 71.
- N° 110—Loi concernant le testament de Louis-Jules Gaudry dit Bourbonnière.
Reçu et lu une 1ère fois, 42; 2e lecture, 48; 3e lecture, 56; am. acceptés, 59. Sanctionné, 71.
- N° 111—Loi constituant en coporation "l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Mont-Laurier".
—Reçu et lu une 1ère fois, 42; 2e lecture, 56; 3e lecture, 65. Sanctionné, 71.
- N° 112—Loi concernant la paroisse de Notre-Dame de Lourdes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e lecture, 69; 3e lecture, 80. Sanctionné, 163.
- N° 113—Loi refondant la charte de la ville de Montréal-est.
—Reçu et lu une 1ère fois, 51; 2e lecture, 58; 3e lecture, 66; am. acceptés, 80. Sanctionné, 163.
- N° 114—Loi changeant le nom de *The Trafalgar Institute*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 42; 2e lecture, 48; 3e lecture, 56. Sanctionné, 71.
- N° 116—Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 122; 3e lecture, 150; am. acceptés, 160. Sanctionné, 163.
- N° 117—Loi concernant l'adoption de Rosa Mongrain.
—Reçu et lu une 1ère fois, 99; 2e lecture, 109; 3e lecture, 127; am. acceptés, 134. Sanctionné, 163.
- N° 118—Loi modifiant la charte de la corporation de crédit et d'entreposage.
—Reçu et lu une 1ère fois, 99; 2e lecture, 121; 3e lecture, 127. Sanctionné, 163.

BILLS:—(Suite)

- N° 119—Loi permettant à Samuel Julius Smilovitz de changer son nom de famille en celui de Smiley.
—Reçu et lu une 1ère fois, 99; 2e lecture, 122; 3e lecture, 140. Sanctionné, 163.
- N° 120—Loi permettant à Max Schwartz de changer son nom de famille en celui de Swards.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 122; 3e lecture, 141. Sanctionné, 163.
- N° 121—Loi ratifiant certaines résolutions concernant les emprunts faits par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi.
—Reçu et lu une 1ère fois, 99; 2e lecture, 109; 3e lecture, 118; am. acceptés, 128. Sanctionné, 163.
- N° 122—Loi concernant les substitutions créées au testament de feu Louis-Ovide Grothé.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 113; 3e lecture, 127; am. acceptés, 134. Sanctionné, 163.
- N° 123—Loi concernant les terres en culture dans la ville de Montréal-Ouest.
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 122; 3e lecture, 141. am. acceptés, 152. Sanctionné, 164.
- N° 124—Loi modifiant la charte de la "*Montreal Trust Company*".
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 135; 3e lecture, 151. Sanctionné, 164.
- N° 125—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 142; 3e lecture, 151; am. acceptés, 160. Sanctionné, 164.
- N° 160—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles relativement aux bicycles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 39; 3e lecture, 78; am. acceptés, 97. Sanctionné, 164.
- N° 163—Loi modifiant l'article 123 de la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 69; 3e lecture, 78. Sanctionné, 164.

BILLS:—(Suite)

- N°:165—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931, pour rétablir, en faveur de l'accidenté, le recours de droit commun contre une personne autre que son employeur.
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 109.
- N° 168—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la vente en bloc de certains immeubles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 51; 2e lecture, 58.
- N° 171—Loi modifiant l'article 1150 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 51; 2e lecture, 58; 3e lecture, 78.
Sanctionné, 164.
- N° 172—Loi concernant la validation d'un règlement de la cité de Sherbrooke.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 69; 3e lecture, 85; am. acceptés, 97. Sanctionné, 164.
- N° 173—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant les ventes d'immeubles pour taxes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 109; 3e lecture, 117.
Sanctionné, 164.
- N° 175—Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 110; 2e et 3e lectures, 148; am. acceptés, 157. Sanctionné, 164.
- N° 177—Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Ours, dans le district électoral de Richelieu, et les annexant à la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 69; 3e lecture, 95.
sanctionné, 164.
- N° 181—Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e lecture, 93; 3e lecture, —change-
ment de titre, 105; am. acceptés, 112. Sanctionné, 164.
- N° 182—Loi modifiant le Code municipal relativement à la qualité d'élec-
teur.
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e lecture, 90; 3e lecture, 95.
Sanctionné, 164.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 185—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 115; 3e lecture, 139.
Sanctionné, 164.
- N° 186—Loi modifiant l'article 227 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 75; 2e lecture, 84; 3e lecture, 96.
Sanctionné, 164.
- N° 187—Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e lecture, 90; 3e lecture, 126.
Sanctionné, 164.
- N° 190—Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 110; 3e lecture, 117.
Sanctionné, 164.
- N° 191—Loi modifiant la Loi médicale de Québec relativement à la division de la province pour les fins de l'élection du Bureau provincial de médecine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 110; 3e lecture, 118.
Sanctionné, 164.
- N° 192—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les immeubles saisis.
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 110; 3e lecture, 118.
Sanctionné, 164.
- N° 193—Loi modifiant le Code municipal relativement à la compensation pour l'eau.
—Reçu et lu une 1ère fois, 113, 2e lecture, 123; 3e lecture, 149.
Sanctionné, 164.
- N° 194—Loi modifiant l'article 112 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 115; 3e lecture, 149.
Sanctionné, 164.
- N° 195—Loi modifiant l'article 498a du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 113; 2e lecture, 123; 3e lecture, 139.
Sanctionné, 164.
- N° 196—Loi concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e lecture, 138; 3e lecture, 150.
Sanctionné, 164.

BILLS:—(Suite)

- N° 197—Loi modifiant les articles 15 et 554 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 135; 3e lecture, 150. Sanctionné, 164.
- N° 243—Loi pour aider à la mise à effet, dans cette province, de toute loi fédérale ayant pour objet d'assurer des débouchés aux produits naturels du Canada, et de celle concernant la faillite en ce qui regarde les compromis entre créanciers et débiteurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 146. Sanctionné, 164.
- N° 244—Loi concernant l'adoption par les corporations municipales de cités et de villes de tarifs affectant certains voituriers publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; vote, 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné, 164.
- N° 245—Loi concernant le prix du lait et de la crème.
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 146. Sanctionné, 164.
- N° 246—Loi pour pourvoir à l'échange de certains terrains aux fins d'activer la colonisation.
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 146. Sanctionné, 165.
- N° 247—Loi autorisant la cité des Trois-Rivières et certaines autres municipalités à contribuer à la célébration du troisième centenaire de la fondation des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 113; 2e lecture, 124; 3e lecture, 130. Sanctionné, 165.
- N° 248—Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 115; 3e lecture, 120. Sanctionné, 165.
- N° 249—Loi relative à la réception, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu.
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 147; am. acceptés, 152. Sanctionné, 165.
- N° 250—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e et 3e lectures, 156; am. acceptés, 160. Sanctionné, 165.

| | |
|--|-----|
| Bryson, l'hon. M.—présente un bill (A)..... | 4 |
| “ “ —produit état des statistiques et des dépenses des chemins de fer..... | 13 |
| C arrel, l'hon. M.—parle sur motion concernant le bill n° 44..... | 137 |
| Champagne, l'hon. M.—président de la comm. de législation..... | 17 |
| Chapais, l'hon. M.—parle sur motion concernant le bill n° 103..... | 131 |
| “ “ —parle sur motion concernant le bill n° 43..... | 143 |
| Choquette, l'hon. M.—président de la commission des règlements..... | 15 |
| “ “ —propose le renvoi du bill n° 103 au comité plénier de la Chambre..... | 131 |

COMMISSIONS DE LA CHAMBRE:

| | |
|---|-------|
| — BIBLIOTHÈQUE..... | 6 |
| — BILLS PRIVÉS..... | 6 |
| — “ “ 1er rapport,—l'hon. M. Nicol président..... | 18 |
| — CHEMINS DE FER..... | 6 |
| — “ “ 1er rapport,—l'hon. M. Kelly président..... | 16 |
| — COMPTES CONTINGENTS..... | 6 |
| — “ “ 1er rapport.—l'hon. M. Du Tremblay président..... | 17 |
| — “ “ 2e “ | 27 |
| — “ “ 3e “ | 125 |
| — IMPRESSIONS..... | 6 |
| — LÉGISLATION..... | 6 |
| — “ 1er rapport,—l'hon. M. Champagne président..... | 17 |
| — MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque..... | 12 |
| — MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant les impressions..... | 12-13 |

COMMISSIONS:—(Suite)

| | |
|---|-------------|
| — RÈGLEMENTS (<i>concernant les pétitions</i>)..... | 6 |
| — “ 1er rapport—l’hon. M. Choquette président..... | 15 |
| — “ 2e “ | 25 |
| — “ 3e “ | 30 |
| — “ 4e “ | 53 |
| — “ 5e “ | 103 |
| — “ 6e “ | 116 |
| — SALLE DE LECTURE..... | 6 |
| — “ “ “ 1er rapport—l’hon. M. Roberge président..... | 18 |
| — USAGES, COUTUMES ET PRIVILÈGES..... | 4 |
| Comptes contingents du Conseil législatif..... | 17, 27, 125 |
| D aniel, l’hon. M.—parle sur motion concernant le bill n° 103..... | 131 |
| Déboursés du Conseil législatif..... | 13 |
| Dépenses et statistiques des chemins de fer..... | 13 |
| Discours du Trône prononcé à l’ouverture de la session..... | 2 |
| “ “ —rapporté et impression ordonnée..... | 4 |
| “ “ —prise en considération proposée..... | 4 |
| “ “ —prise en considération proposée et résolue..... | 7-8 |
| “ “ —réponse..... | 7-8 |
| “ “ —prononcé à la prorogation..... | 165 |
| Du Tremblay, l’hon. M.—président de la commission des comptes contingents..... | 17 |
| “ “ —parle au sujet du bill n° 6..... | 121 |
| É tat des statistiques et des dépenses des chemins de fer..... | 13 |
| “ des déboursés du Conseil législatif..... | 13 |
| Imprimeur du Roi (rapport de l’)..... | 8 |
| K elly, l’hon. M.—seconde l’adresse en réponse au discours du trône.. | 8 |
| “ “ —président de la comm. des chemins de fer..... | 16 |
| “ “ —seconde motion relative au chômage..... | 23 |
| “ “ —parle au sujet du bill n° 44..... | 108, 137 |
| “ “ —présente bill B..... | 136 |
| “ “ —propose ajournement de débat..... | 138 |

| | |
|---|---------|
| L emieux, l'hon. M.—propose l'adresse en réponse au discours du trône | 8 |
| Lieutenant-gouverneur (le) prononce le discours du trône..... | 2 |
| “ “ —Message portant le rapport de l'imprimeur du roi..... | 8 |
| “ “ —sanctionne les bills..... | 71, 165 |
| “ “ —Son discours de prorogation..... | 165 |
| M artin, l'hon. M.—propose une adresse relative au chômage..... | 23 |
| Motion:—Relativement au chômage..... | 23 |
| N icol, l'hon. M.—président de la comm. des bills privés..... | 18 |
| “ “ —parle au sujet du bill n° 6..... | 121 |
| “ “ — <i>Voir</i> Orateur | |
| O rateur (l') fait rapport du discours du trône..... | 4 |
| “ —produit un message du lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi..... | 8 |
| “ —produit un état des déboursés du Conseil législatif. ... | 13 |
| “ —produit le rapport du bibliothécaire de la Législature. | 29 |
| “ —clôt la session au nom du lieut.-gouverneur..... | 166 |
| Ouellet, l'hon. M.—parle au sujet du bill n° 44..... | 102 |
| “ “ “ “ “ n° 6..... | 121 |
| “ “ “ “ “ n° 43..... | 138 |
| “ “ —propose amendement..... | 143 |

PÉTITIONS:

- N° 1—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de faire un emprunt.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 2—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 3—De la ville de Saint Jérôme, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 16.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 4—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant des amendements à sa charte et certains pouvoirs.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 26.
- N° 5—D'Andrew Dawes Porteous, demandant que son nom soit changé en celui d'Andrew Dawes.
—Présentée, 5; lue 10; rapportée, 16.
- N° 6—Des RR. PP. Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, demandant des amendements à leur charte.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 7—De la Church Society of the Diocese of Quebec, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 8—De l'Internat'onal Advent Christian Conference, demandant l'extension de ses pouvoirs.
—Présentée, 5; irrégulière, 10; régularisée et lue, 27; rapportée, 30.
- N° 9—De la Montreal Protestant House of Industry and Refuge, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 26.
- N° 10—De J.-O. Mathieu et J.-C. Lamothe, demandant l'adoption d'une loi concernant la charte de la cité de Montréal.
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 11—Du Collège de S.-Anne-de-la-Pocatière, demandant la refonte de sa charte.
—Présentée, 6; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 12—De l'École Supérieure d'Agriculture de S.-Anne-de-la-Pocatière, demandant d'être constituée en corporation.
—Présentée, 6; lue, 10; rapportée, 16.
- N° 13—De J.-B. Gaudry dit Bourbonnière, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de L.-J. Gaudry dit Bourbonnière.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 26.
- N° 14—De dame M.-Anne Gendron et autres, demandant d'être constituées en corporation, sous le nom de "l'Institut des Sœurs de N.-D. de Mont-Laurier".
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 53.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 15—De la cité de Grand'Mère, demandant des amendements à sa charte;
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 26.
- N° 16—De l'Œuvre et Fabrique de l'Ascension, de Westmount, demandant une loi constituant et définissant les pouvoirs d'une corporation devant être connue sous le nom de "Syndics de l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur, Westmount".
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 26.
- N° 17—De Thomas Joseph McNally, demandant d'être admis à l'exercice de l'art dentaire, après examen.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 26.
- N° 18—De la Montreal Cottons Limited, demandant des amendements à la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 26.
- N° 19—De la ville de Hampstead, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 30.
- N° 20—De l'Association professionnelle des Coiffeurs pour dames de la Prov. de Québec, demandant la confirmation de son existence comme corporation et l'octroi de certains pouvoirs.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 30.
- N° 21—De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 22—De dame Marguerite Pratt et autre, d'Emilie-M. Pratt et autre, de G.-Ed.-J.-H. Pratt, de J.-C.-Emile Bourdon et autre, d'Évelina-P. Laviolette et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu John Pratt.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 23—De dame M.-H.-Eugénie Starnes et autres, demandant la validation de certains actes concernant la substitution de feu M.-J.-A. Larocque.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 26.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 24—De Marcel Poulin, demandant d'être admis à l'étude du droit, sans examen.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 25—De David L. H. Forbes et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville de Lamaque.
Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 26—De J.-F. Susta, demandant que son nom soit changé en celui de Charles-Jalmor-Frédéric Anderson.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 27—De Prosper St-Aubin et autres, demandant des amendements à la charte de la ville de Mont-Royal.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 28—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 29—Des Commissaires d'écoles de N.-D.-Auxiliatrice, comté de S.-Jean, demandant la limitation de son territoire.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 30—De dame Olda Mont-Briant et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu dame Fortunate Blanchard.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 31—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 26.
- N° 32—De The Better Business Bureau of Montreal, demandant d'être constitué en corporation.
—Présentée, 10; lue, 15; rapportée, 27.
- N° 33—De la ville de Montréal-Est, demandant une refonte de sa charte.
—Présentée, 14; lue, 21; rapportée, 27.
- N° 34—Du Trafalgar Institute, demandant que son nom soit changé en celui de "Trafalgar School for Girls".
—Présentée, 14; lue, 21; rapportée, 31.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 35—De MM. les abbés Alfred Boulet et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "l'Orphelinat Agricole de S.-Ferdinand d'Halifax".
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 36—De l'Union des Municipalités de la Prov. de Québec, demandant la création d'un fonds de réserve insaisissable et inaliénable.
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 37—Des Sisters of Service of Canada, demandant un amendement au bill de la cité de Montréal à l'effet de changer l'article 362 b de sa charte.
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 38—De l'Hôpital Notre-Dame, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 39—D'Aimé Geoffrion et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles-C. Grant, baron de Longueuil.
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 40—De J.-H. Desrochers, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame M.-Blanche Rolland, son épouse.
—Présentée, 40; lue, 44.
- N° 41—Des curé et marguilliers de N.-D.-de-Lourdes, demandant l'adoption d'une loi concernant un emprunt.
—Présentée, 40; lue, 41; rapportée, 54.
- N° 42—De Gustave Hardy, demandant une loi légalisant l'adoption de Rosa Mongrain.
—Présentée, 64; lue, 72; rapportée, 103.
- N° 43—De la ville de Laval-de-Rapides, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 64; lue, 72; rapportée, 103.
- N° 44—De la Credit & Warehouse Corporation, demandant un délai additionnel de trois ans pour commencer ses opérations.
—Présentée, 72, lue, 77; rapportée, 117.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 45—De R.-O. Grothé et autres, demandant une loi concernant les substitutions créées au testament de feu L.-O. Grothé.
—Présentée, 77; lue, 85; rapportée, 104.
- N° 46—Des syndics de S.-F.-Xavier de Chicoutimi, demandant la ratification de certaines résolutions concernant des emprunts.
—Présentée, 77; lue, 85; rapportée, 104.
- N° 47—De Max Schwartz, demandant l'autorisation de changer son nom de famille en celui de Swards.
—Présentée, 85; lue, 91; rapportée, 117.
- N° 48—De S.-J. Smilovitz, demandant l'autorisation de changer son nom de famille en celui de Smiley.
—Présentée, 85; lue, 91; rapportée, 117.
- N° 49—De la Montreal Trust Company, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 91; lue, 94; rapportée, 117.
- N° 50—D'Eugène Décarie et autres, demandant une loi concernant les terres en cultures dans la ville de Montréal-ouest.
—Présentée, 94; lue, 103; rapportée, 116.
- N° 51—De dame J.-R. Toupin et autre, demandant que les procédures concernant l'adoption de Rosa Mongrain soient continuées nonobstant le récent décès du pétitionnaire, Gustave Hardy.
—Présentée, 116; lue, 125.

Proclamation..... V

| | |
|---------------------------------|---|
| R ègle 38 suspendue..... | 38, 47, 51, 63, 67, 68, 76, 80, 82, 89, 90, 93, 113, 133, 142, 144 |
| “ 46 “ | 142 |
| “ 48 “ | 9, 14, 21, 40, 64, 72, 77, 85, 91, 94, 116 |
| “ 49 “ | 142 |
| “ 50 “ | 142 |
| “ 55 “ | 142 |

Réponse au discours du trône..... 7

Roberge, l'hon. M.—président de la comm. de la salle de lecture..... 18

| | |
|--|-----------------------|
| S anctions des bills..... | 71, 165 |
| Session—Ouverture de la—..... | 1 |
| “ —Clôture de la—..... | 165 |
| Statistiques et dépenses des chemins de fer..... | 13 |
| T hériault, l'hon. M.—propose ajournement de débat..... | 102, 108 |
| “ “ —parle sur motion concernant le bill n° 103..... | 131 |
| V otes..... | 131-132, 143-144, 155 |